

COMPTE-RENDU DE LA REUNION OPERATION DE REVITALISATION DES TERRITOIRES (ORT) DU 16 JANVIER 2024

Mme le Maire présente le compte-rendu

Une réunion a été organisée afin de faire le point sur les opérations prévues dans le cadre de l'opération de revitalisation des territoires sur le territoire de la Communauté de Communes « Campagne de Caux ».

Pour la Commune d'Ecrainville, le projet présenté concerne les travaux d'aménagement du parc attenant à la future mairie.

Une convention sera signée reprenant les différentes actions envisagées dans le cadre de ce programme qui concerne tout particulièrement le logement et le commerce.

Monsieur DUMESNIL de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) a aidé à la rédaction de cette convention qui est en phase de finalisation ; les projets proposés concerneront l'aménagement de logements au-dessus de l'actuelle mairie ainsi que l'aménagement du rez-de-chaussée afin d'y accueillir éventuellement des activités paramédicales, l'aménagement du bâtiment présent dans le parc de la future mairie ainsi que la création de logements.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION COMMUNAUTAIRE CULTURE, ANIMATIONS, EVENEMENTIEL DU 30 JANVIER 2024

Mme Amélie LEMAITRE présente le compte-rendu.

Le bilan moral et financier du Festival Marionnettes n'Caux 2023 a été présenté ainsi que deux propositions de budgets pour sa programmation 2024, la décision sera prise ultérieurement en fonction du budget qui sera alloué à cet évènement

Il a également été fait une présentation de programmation de mon printemps sonore 2024 qui se déroulera du 22 avril au 12 mai 2024.

Et enfin un bilan du déroulement du CTEJ (Contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse) a été présenté.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU 5 FEVRIER 2024

Mme le Maire présente le compte-rendu.

Les principaux points évoqués lors de cette réunion étaient :

- L'avenir de l'Association AMPRESSE

Les points faibles de cette association sont la réduction de l'activité et des effectifs ainsi que les retards sur le numérique

Les points forts sont : la bonne situation géographique, les prêts remboursés, les salariés installés à proximité de l'association.

AMPRESSE vient de s'engager dans un nouveau dispositif d'accompagnement pour travailler sur des axes de développement et de consolidation de l'association ; les résultats de ce travail seront communiqués à la commission.

Il a été soulevé le problème de la révision du loyer. Madame le Maire a exprimé le souhait que le loyer soit maintenu à son niveau actuel.

- L'étude de requalification de la ZAE (Zone d'Activités Economiques) de Goderville-Bretteville
L'objectif de cette étude est de réfléchir à de nouvelles façons d'occuper la ZAE dans un objectif de densification et de réduction de la consommation foncière ; d'étudier les dynamiques économiques à l'échelle de la communauté de communes pour comprendre le fonctionnement de la zone et les besoins à venir ; faire des propositions d'aménagement sur la partie extension et fournir un planning d'intervention phasé à court, moyen et long terme.

Cette étude estimée à 80 000 € H.T sera financée par l'EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie) à hauteur de 40 % et par la Région Normandie à hauteur de 40 % également ; soit un reste à la charge de la communauté de communes de 20 %.

Elle doit durer 9 mois et sera organisée en trois phases :

- Phase 1 : évaluation de la ZAE et analyse de l'existant
- Phase 2 : définition d'un plan guide et des actions à entreprendre
- Phase 3 : détermination des modalités de réalisation des actions.

Il est envisagé de mettre des panneaux pour signaler la zone et ses rues.

La Communauté de Communes propose de donner un nom à la ZAE (Zone d'Activités Économiques) de Goderville – Bretteville. Il est envisagé le nom de « ZAE la Briqueterie » ou « ZAE la Briqueterie - route de Fécamp » (le nom sera proposé aux entreprises pendant l'étude menée par l'EPFN).

- Le projet d'acquisition de terrain par l'entreprise Daniel MOQUET, spécialisée dans l'aménagement de cours, d'allées, chemins, terrasses, aires de jeux et espaces verts, d'un terrain d'une superficie de 4 125 M² situé à Goderville, à proximité d'AMPRESSE afin de développer son activité.

Madame le Maire a suggéré un prix de vente du terrain de 30 €/m² correspondant au prix du marché.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION COMMUNALE VOIRIE ET TRAVAUX DU 8 FEVRIER 2024

Monsieur Sylvain CHERFILS, présente le compte-rendu.

Cette réunion fait suite à la demande lors de la réunion publique de limiter la vitesse devant l'école à 30 km/h.

Il est proposé de limiter la vitesse dans le centre bourg. Certaines routes sont déjà limitées à cette vitesse. Pour la route de Fongueusemare, il est proposé de prolonger la limitation jusqu'au carrefour de la rue de la Mare Recher.

Pour la route de Saussezemare, il est proposé de prolonger la limitation jusqu'à la rue du stade.

Pour la rue du Rolin Pierre, il est proposé d'étendre la limitation jusqu'à la sortie du bourg

Afin de limiter les frais dus à ces modifications, certains panneaux pourront être déplacés.

N° 2024012 REHABILITATION D'UN MANOIR EN MAIRIE – LOT N° 2 : Installation de chantier - curage – gros œuvre Avenant n° 1 au marché

M. Sylvain CHERFILS, Adjoint au Maire propose de signer un avenant au marché d'un montant de 6 035,40 € H.T. pour les motifs ci-dessous :

- Ajout du démontage des souches cheminées dû à une inversion de tâche avec le lot couverture pour un montant de 2 325,40 € H.T.
- Reprise du plancher existant pour un montant de 3 710,00 € H.T.

Le montant du marché complété de l'avenant n° 1 s'élèvera à :

- | | |
|-------------------------------|------------------------|
| - Montant du marché initial : | 151 845,73 € H.T |
| - Avenant n° 1 : | <u>6 035,40 € H.T.</u> |
| TOTAL : | 157 881,13 € H.T. |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant à intervenir et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

N° 2024013 REHABILITATION D'UN MANOIR EN MAIRIE – LOT N° 4 : Couverture
Avenant n° 1 au marché

M. Sylvain CHERFILS, Adjoint au Maire propose de signer un avenant au marché d'un montant de – 2 325,40 € H.T. pour les motifs ci-dessous :

- Retrait de la prestation démontage souches cheminées

Le montant du marché complété de l'avenant n° 1 s'élèvera à :

- | | |
|-------------------------------|--------------------------|
| - Montant du marché initial : | 31 022,55 € H.T |
| - Avenant n° 1 : | <u>- 2 325,40 € H.T.</u> |
| TOTAL : | 28 697,15 € H.T. |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant à intervenir et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

N° 2024014 REHABILITATION D'UN MANOIR EN MAIRIE –
LOT N° 7 : menuiseries extérieures, aluminium et pvc Avenant n° 1 au marché

M. Sylvain CHERFILS, Adjoint au Maire propose de signer un avenant au marché d'un montant de 3 647,00 € H.T. pour les motifs ci-dessous :

Les menuiseries extérieures avaient été rénovées par l'ancien propriétaire en laissant en place les anciennes feuillures. 3 feuillures sont en mauvais état. Elles doivent être remplacées.

De plus, il convient de supprimer la mise en place de volets roulants indiqué par erreur lors de la consultation.

- Dépose 3 menuiseries extérieures supplémentaires pour un montant de 420,00 € H.T.
- Reprise feuillure (quantité 9 au lieu de 12) pour un montant de – 900,00 € H.T.
- Suppression volets roulants pour un montant de – 1 743,00 € H.T.
- Fourniture de 3 menuiseries extérieures supplémentaires pour un montant de 5 870,00 € H.T.

Le montant du marché complété de l'avenant n° 1 s'élèvera à :

- | | |
|-------------------------------|------------------------|
| - Montant du marché initial : | 51 096,12 € H.T |
| - Avenant n° 1 : | <u>3 647,00 € H.T.</u> |
| TOTAL : | 54 743,12 € H.T. |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant à intervenir et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

N° 2024015 REHABILITATION D'UN MANOIR EN MAIRIE –
LOT N° 11 : Plomberie, chauffage, ventilation Avenant n° 1 au marché

M. Sylvain CHERFILS, Adjoint au Maire propose de signer un avenant au marché d'un montant de 863,18 € H.T. pour les motifs ci-dessous :

- Ajout d'un robinet de puisage

Le montant du marché complété de l'avenant n° 1 s'élèvera à :

- | | |
|-------------------------------|----------------------|
| - Montant du marché initial : | 56 010,37 € H.T |
| - Avenant n° 1 : | <u>863,18 € H.T.</u> |
| TOTAL : | 56 873,55 € H.T. |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant à intervenir et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

**N° 2024016 REHABILITATION D'UN MANOIR EN MAIRIE –
LOT N° 12 : Électricité courants forts et faibles Avenant n° 1 au marché**

M. Sylvain CHERFILS, Adjoint au Maire propose de signer un avenant au marché d'un montant de 3 993,53 € H.T. pour les motifs ci-dessous :

- Modification du tableau de distribution triphasé pour un montant de 3 497,93 € H.T.
- Ajout d'un inverseur de source pour un montant de 495,60 € H.T.

Le montant du marché complété de l'avenant n° 1 s'élèvera à :

- Montant du marché initial :	63 809,00 € H.T
- Avenant n° 1 :	<u>3 993,53 € H.T.</u>
TOTAL :	67 802,53 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant à intervenir et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

**N° 2024017 REHABILITATION D'UN MANOIR EN MAIRIE –
LOT N° 6 : Parement et traitement de façades Avenant n° 1 au marché**

M. Sylvain CHERFILS, Adjoint au Maire propose de signer un avenant au marché d'un montant de 15 047,50 € H.T. pour les motifs ci-dessous :

- Reprise des pierres de soubassement pour un montant de 14 140,00 € H.T.
- Reprise du pignon nord R+1 pour un montant de 907,50 € H.T.

Après le retrait de l'enduit ciment par l'entreprise, il s'est avéré que le sous-bassement était très abîmé (pierres effritées à cause de l'humidité, briques endommagées...) et qu'il est indispensable de refaire une bonne assise tout en respectant l'identité du bâtiment.

Le montant du marché complété de l'avenant n° 1 s'élèvera à :

- Montant du marché initial :	143 965,50 € H.T
- Avenant n° 1 :	<u>15 047,50 € H.T.</u>
- TOTAL :	159 013,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant à intervenir et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

**N° 2024018 DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT – RESTAURATION DU
PATRIMOINE – TRAVAUX EXTERIEURS ANCIEN MANOIR PRESBYTERAL – TRAVAUX
COMPLEMENTAIRES**

M. Sylvain CHERFILS, adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2022062, la commune a sollicité une subvention pour les travaux de traitement de façades de l'ancien manoir presbytéral.

Le montant des travaux et de la maîtrise d'œuvre s'élevait à 172 758,60 € H.T. repartit comme suit :

- Travaux 143 965,50 €

- Maitrise d'œuvre 28 793,10 €

Lors de sa commission permanente du 11 décembre 2023, le Département a attribué une subvention de 51 827 € représentant 30 % de la dépense.

Aujourd'hui, il s'avère que des travaux complémentaires sont indispensables sur ce chantier. Il s'agit de la reprise des pierres de soubassement et de la reprise du pignon nord pour une dépense de 15 047,50 € H.T. passant le montant des travaux H.T. à 159 013,00€

Il propose à l'assemblée de solliciter l'aide financière complémentaire du Département pour ces travaux complémentaires à hauteur de **30 %**, soit **4 514,25 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'autoriser Madame le Maire à présenter un dossier de demande de subvention auprès du Département pour un montant de **4 515,25 €** pour la réalisation de l'opération ;

Dit que la dépense est inscrite au budget primitif 2024, opération 31, article 2131 (Bâtiments publics), section investissement ;

Autorise le Maire ou son adjoint Sylvain CHERFILS, à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

N° 2024019 VENTE D'HERBE SUR PIED -PARCELLE CADASTREE B N° 754

Monsieur René PAUMELLE, Adjoint au Maire rappelle que par délibération n° 2021011 du 15 février 2021, le conseil municipal avait décidé la vente d'herbe sur pied, afin de maintenir en bon état le terrain situé Rue du Bailliage à Ecrainville, cadastré section B n°754, au prix forfaitaire de 200 € pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre.

Il propose de conserver ce prix forfaitaire de 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de vendre l'herbe sur pied au prix forfaitaire de 200 € pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre.

- l'acheteur aura la possibilité de semer de l'engrais à sa charge sur la parcelle.

- l'acheteur de l'année N ne sera pas prioritaire pour l'année suivante, toutefois la priorité sera accordée aux Ecrainvillais.

N° 2024020 VENTE D'HERBE SUR PIED – PARCELLES CADASTREES B N° 826 ET B N° 689

Monsieur René PAUMELLE, Adjoint au Maire rappelle que par délibération n° 2022019 du 16 mars 2022, le conseil municipal avait décidé la vente d'herbe sur pied, afin de maintenir en bon état le terrain situé 99 route de Criquetot à Ecrainville, parcelles cadastrées section B n° 826 et une partie de la parcelle B n°689, au prix forfaitaire de 90 € pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre.

Il propose conserver le prix forfaitaire de 90 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de vendre l'herbe sur pied au prix forfaitaire de 90 € pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre.

- l'acheteur aura la possibilité de semer de l'engrais à sa charge sur la parcelle.

- l'acheteur de l'année N ne sera pas prioritaire pour l'année suivante, toutefois la priorité sera accordée aux Ecrainvillais.

Dit que cette délibération est valable tant que la commune n'envisage pas de créer des ouvrages sur la parcelle B 826 et une partie de la parcelle cadastrée B n°689

N° 2024021 VENTE D'HERBE SUR PIED – PARCELLES CADASTREES A N° 298 ET A N° 464

Monsieur René PAUMELLE, Adjoint au Maire rappelle que par délibération n° 2023058 du 13 décembre 2023, le conseil municipal a décidé de récupérer la jouissance des parcelles cadastrées A 298 et A 464 suite à la cessation d'activité de l'exploitant des années précédentes.

Il précise que ces parcelles étaient louées conformément à la délibération n° 2021069 du 16 septembre 2021 au tarif annuel de 104,63 €

Il propose la vente d'herbe sur pied afin de maintenir en bon état ce terrain situé à La Forge Vimbert à Ecrainville, parcelles cadastrées A n° 298 et A n° 464

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de vendre l'herbe sur pied au prix forfaitaire de 105 € pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre.

- l'acheteur aura la possibilité de semer de l'engrais à sa charge sur la parcelle.

- l'acheteur de l'année N ne sera pas prioritaire pour l'année suivante, toutefois la priorité sera accordée aux Ecrainvillais.

QUESTIONS DIVERSES

- **PROBLEME TRANSPORTS SCOLAIRES**

Mme le Maire donne lecture de la réponse du Directeur de KEOLIS suite au courrier transmis concernant les problèmes de transport vers le lycée qui indique que le retard du 20 décembre 2023 était lié à une panne du véhicule et que pour les autres dysfonctionnements, le manque de données précises n'a pas permis de retrouver les situations évoquées, néanmoins, il précise que les données de géolocalisation n'ont pas relevé d'écarts significatifs.

Le Directeur de Kéolis est également surpris du reproche fait sur la méconnaissance des circuits par certains chauffeurs car ce sont des agents titulaires qui y sont affectés.

- **MAIL d'un habitant de la commune**

Mme le Maire donne lecture du mail de remerciements d'un habitant de la commune pour la publication du lexique des abréviations sur le site de la commune et pour la qualité du journal « Vivre à Ecrainville », édition 2023.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Mme le Maire déclare la fin de la séance à 21 h 07

Le secrétaire de séance,
Cyril COURTIER

Le Maire
Claire GUÉROULT